

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 15 juillet 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 06

Absents : 05

Votants : 06

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis.

Date de la convocation :

08/07/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

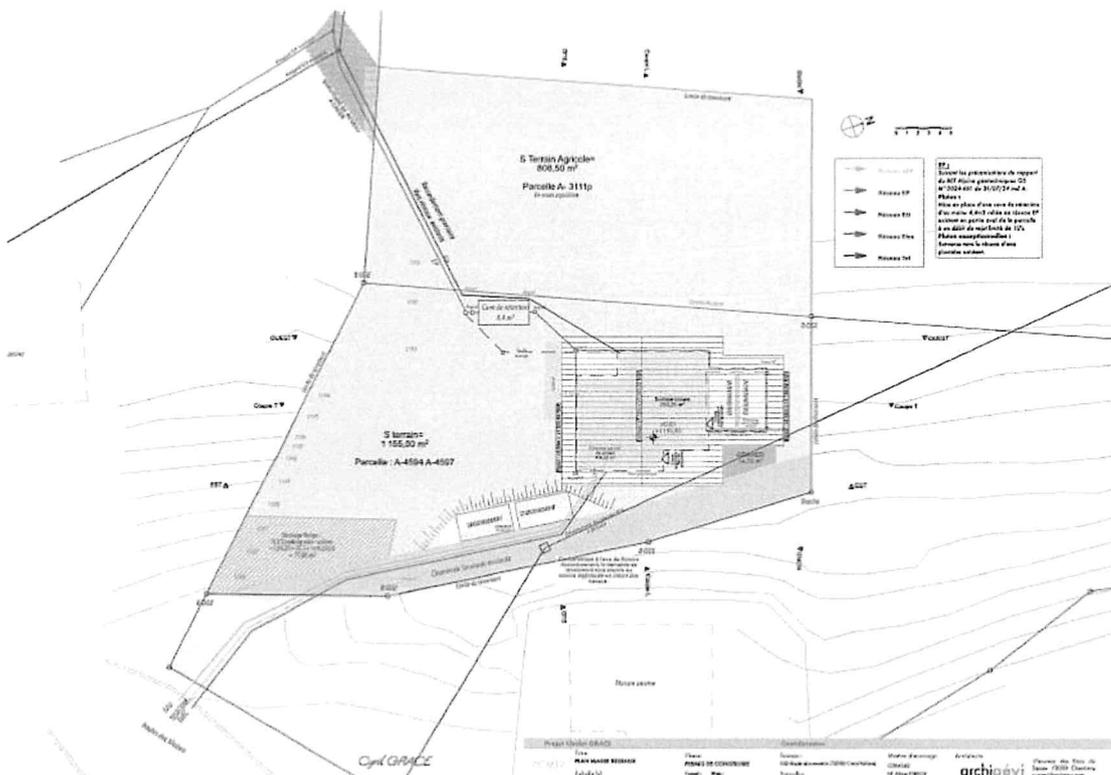
Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération 2025-07D05 – Constitution d'une servitude de passage en tréfonds pour réseaux et d'une servitude pour écoulement des eaux usées et des eaux pluviales sur la parcelle communale A 3358p (ex A 4358) au profit des parcelles A 3111p, A 4594 (ex A 2384) et A 4597 (ex A 3432).

Monsieur le maire explique qu'il a reçu une demande de Monsieur et Madame GRACE Cyril représentant la SCI CDM 140 concernant la future construction qu'ils vont édifier sur les parcelles A 4594 – A 4597 et A 3111 p au 140 route des Mottets, et faisant suite à l'arrêté de permis de construire n° 7309424D1016 en date du 23 octobre 2024.

Afin de permettre le raccordement de leur futur chalet aux réseaux de distribution d'eaux usées et d'eaux pluviales, ils sollicitent la constitution d'une servitude de tréfonds et une servitude pour écoulement des eaux usées et eaux pluviales sur la parcelle communale A 3358 p (ex A 4358).

Monsieur le maire présente le plan masse des réseaux et invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300946-20250715-D2025-07D05-DE

Accusé certifié exécutoire

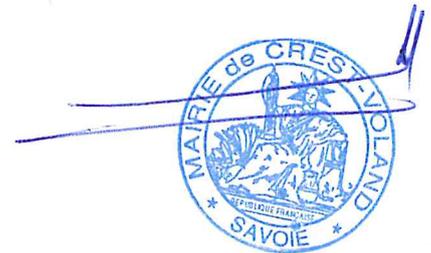
Réception par le préfet : 22/07/2025

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Approuve la constitution d'une servitude de tréfonds et une servitude pour écoulement des eaux usées et eaux pluviales sur la parcelle communale A 3358 p (ex A 4358) au profit des parcelles A 4594, A 4597 et A 3111p propriétés de Monsieur et Madame GRACE, sous réserve d'un plan de récolement,
- Précise que pour être opposable aux tiers, cette servitude devra faire l'objet d'un acte notarié,
- Dit que les frais de création de cette servitude seront entièrement à la charge des demandeurs,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de constitution de servitude et tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le maire
Christophe RAMBAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300946-20250715-D2025-07D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025